

RSM Belgium | Tax
Tax Insights mars 2022

EXEMPTION DE TVA DES SERVICES DE TRANSPORT DIRECTEMENT LIÉS AUX EXPORTATIONS

La Belgique s'aligne à l'avis de la Cour de Justice (CJUE, C-288/16) et vient restreindre le champ d'application de l'exemption applicable aux services de transport liés à une exportation.

Initialement prévu pour le 01.01.2022 puis pour le 01.04.2022, l'entrée en vigueur de la nouvelle position belge est désormais prévue pour le 01.09.2022. La mise en œuvre de ces nouvelles règles engendre des difficultés pour le secteur du transport. L'administration va donc à nouveau consulter le secteur.

Ainsi, au 01.09.2022, l'exemption de TVA applicable aux services de transport directement liés aux exportations ne pourra plus s'appliquer que dans la relation entre le transporteur (prestataire de services) et l'exportateur ou le destinataire des biens. L'exemption ne pourra donc plus être invoquée en cas de sous-traitance.

Cependant, jusqu'à cette date, l'exemption continue de s'appliquer aux cas de sous-traitance.

Pour rappel, peut revêtir la qualité de destinataire ou d'exportateur, les personnes suivantes :

- le vendeur ou l'acheteur des biens à exporter
- le propriétaire, le locataire ou l'emprunter des biens à exporter
- le travailleur à façon qui exporte des biens dans le cadre d'un régime de perfectionnement passif ou la personne qui les réexporte dans le cadre d'un régime de perfectionnement actif
- la personne réexportant des biens initialement importés (temporairement)

Pour toute question éventuelle concernant les sujets ci-dessus, n'hésitez pas à contacter l'équipe Tax de RSM Belgium (tax@rsmbelgium.be).

RSM Belgium | Tax

RSM Belgium souhaite, par ce document, fournir des informations générales, sans que les informations contenues dans ce document ne soient considérées comme un avis. La rédaction s'efforce de composer cette édition de la manière la plus précise possible. Cependant, nous ne pouvons pas vous garantir que ces informations seront toujours exactes au moment où elles seront reçues ou qu'elles seront toujours exactes dans le futur.